



PROCES-VERBAL N°07
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 05/03/2019

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé :

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

02/04/2019

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 26/03/2019

02/05/2019 - 05/06/2019 - 02/07/2019

Le P.V n°06 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLENEUVE ST GERMAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 028050101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 23/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Décembre 2018
- PV CDS du 13 Mai 2014
- Plan des vestiaires
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission propose le classement en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision** avec les réserves suivantes à lever avant le 30/04/2019 :

- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 5m
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2023 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 26/03/2019.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie ainsi que du plan des vestiaires projetés du réagencement des vestiaires actuels, nous informant que des travaux de mises en conformité des vestiaires, pour un classement en Niveau 4, seront réalisés à la fin de saison 2018/2019, soit mi-juin, pour une mise en service courant août 2019 avant la reprise des championnats.

La Commission rappelle également que pour permettre un classement en Niveau 4 l'installation doit disposer de bancs de touche joueurs longueur 5m minimum et banc de touche délégués longueur 1.50m minimum.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la CDTIS Aisne une fois les travaux terminés pour programmer une visite de l'installation.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BRUAY LA BUISSIERE – STADE DES AGACHES 1 – NNI 621780501**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Février 2019
- PV CDS du 21 Janvier 2009
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31 Mars 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2019 :

- Tracer la zone technique
- Compléter la partie manquante de la main courante côté vestiaires

- **NOYELLES SOUS LENS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – NNI 626280101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Février 2019

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Octobre 2029.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **VERMELLES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 628460102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/08/2026.

La Commission prend connaissance des retests du 31/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 1 – NNI 621330101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation niveau 4 avec un terrain en pelouse naturelle renforcée et des documents transmis.

La Commission demande la transmission d'un plan des locaux affectés à cette installation et remarque dès à présent l'absence de liaison protégée entre les vestiaires et l'aire de jeu.

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 1 – NNI 625700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Cette installation peut bénéficier du Titre 6 du règlement permettant le maintien du classement en niveau 5 malgré une surface des vestiaires insuffisante.

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 2 – NNI 625700102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 6 SYE.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 6 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Il est précisé que tous les tracés Football à 11 doivent être en blanc.

- **MONCHY AU BOIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625790101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis pour une installation avec de nouveaux vestiaires (V3 et V4).

La Commission donne un avis préalable favorable à l'agrandissement et l'aménagement de ces nouveaux vestiaires pour confirmer un niveau 5.

- **MONCHY AU BOIS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 625790102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 10/07/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis pour une installation avec de nouveaux vestiaires. Les vestiaires 1 et 2 ne bénéficient pas de sanitaires réservés aux joueurs. La Commission demande une modification du projet.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 624980201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 14/06/2024.

Eclairage moyen horizontal : 377 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/04/2021 et l'éclairage est classé en niveau E3 jusqu'au 04/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 332 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 1 – NNI 621330101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Eclairage moyen horizontal : 259 Lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emini/Emaxi : 0.64

- **GRENAY – STADE ADRIEN VISEUX 3 – NNI 623860103**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01 Septembre 2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission demande la transmission d'une étude d'éclairage complète.

Remarque : La hauteur de feu de 15m ne permet pas le classement en E5.

Le propriétaire est invité à demander le classement de cette installation existante en EFoot A11 auprès de la CDTIS.

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 1 – NNI 625700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 172 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 2 – NNI 625700102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 170 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ST MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 2 – NNI 627580202**

Cette installation était référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 30/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Juin 1999
- Rapport de visite effectuée le 08 Février 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 07 Juillet 2019. (Date de mise en service 7 Janvier 2019)

La Commission proposera un classement en Niveau Foot A 11 SYE (absence de vestiaire dédié à l'installation) à réception des tests in-situ à transmettre avant le 7 Juillet 2019.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CALAIS – SALLE DES SPORTS ST EXUPERY – NNI 621939902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Mars 2029 sous réserve de la mise en place de protections « mousse » derrière la ligne de but.

La Commission précise qu'un Niveau Futsal 3 pourra être prononcé une fois la mise en place des protections mousses.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables



3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARCK – STADE BEACH SOCCER – NNI 625486601**

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué par Mr Dominique DESFACHELLES – Membre de la CDTIS demandant le classement initial de ce terrain Beach Soccer.

La Commission confirme la conformité de l'installation du Beach Soccer au cahier des charges Fédéral.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CANTIN – STADE E. LABRE 1 – NNI 591260101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Janvier 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Mars 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante à plusieurs endroits

- **SAULZOIR – STADE PHILIPPE HERBIN 2 – NNI 595580102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 05 Mars 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m sous la barre transversale)
- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 41m.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592050101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 24/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Mars 1998

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14 Mai 2028 sous la réserve suivante :

- Mettre en place un gazon synthétique en protection de la surface béton derrière la ligne de but.

Travaux à réaliser avant le 30 Juillet 2019.

- **LE CATEAU CAMBRESIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 591360101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Décembre 2018

- PV CDS du 18 Mars 2014

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31 Mars 2029 sous la réserve suivante :

- Supprimer les aires de saut inutilisées pour mettre à niveau de l'aire de jeu la zone de dégagement
- Supprimer les tracés en résine et refaire les tracés conformément à l'Article 1.1.6 du Règlement des terrains.

Travaux à réaliser avant le 30 Juillet 2019.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **AULNOYE AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 06/06/2019 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 19/09/2019.

La Commission prend connaissance des tests in-situ effectués par une entreprise non qualifiée au regard de l'article 1.1.5 du règlement fédéral des installations sportives.

La Commission ne peut pas prendre en compte ce rapport d'essais et invite le propriétaire à se rapprocher d'un organisme qualifié.

- **RAIMBEAUCOURT – STADE PLAINE SPORTIVE 1 – NNI 594890201**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE PROV jusqu'au 27/03/2014 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/09/2019.

La Commission prend connaissance des tests in-situ initiaux du 11/07/2013 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

- **RAISMES – STADE DE LA PATTE D'OIE 3 – NNI 594910303**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2021.

La Commission prend connaissance des retests du 20/11/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

- **WAZIERS – STADE GAYANT 2 – NNI 596540102**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 01/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests du 04/10/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

- **WAZIERS – STADE SALVADOR ALLENDE 1 – NNI 596540201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 16/05/2028.

La Commission prend connaissance des tests du 04/10/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **DOUCHY LES MINES – COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA 2 – NNI 591790102**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 26/03/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2018.

Eclairage moyen horizontal : 145 Lux

Facteur d'uniformité : 0.28

Rapport Emini/Emaxi : 0.11

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis \geq 0.7 et Emini/Emaxi : requis 0,5).

La Commission ne peut pas prononcer le classement de cet éclairage qui sera référencé en E-entraînement.

- **GUESNAIN – STADE ROBERT BARRAN – NNI 592760101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 11 Août 2020 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 17/01/2019.

Eclairage moyen horizontal : 408 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31 Décembre 2024 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Eclairage moyen horizontal : 424 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.73

La CDTIS Escaut se tient à disposition du propriétaire pour tout renseignement complémentaire.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ALLENES LES MARAIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 590050101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 10 Septembre 2018 et prend connaissance des photos attestant de la réalisation de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale, du respect des 2.50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (bancs de touche) et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Février 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Mars 2029.

- **QUESNOY SUR DEULE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 594820102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 26 Février 2018
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 25 Février 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 22/03/2016, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 19 Septembre 2025.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ENNEVELIN – STADE ROGER CABY 1 – NNI 591970101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Décembre 2018

La Commission suspend la décision de classement en niveau 5 au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission demande que lui soit transmis des photos et attestation montrant que les buts amovibles ont bien été déplacés en dehors des 2,50m de sécurité.

Elle précise qu'en l'absence de ce document, l'installation sera retirée du classement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

- **LEDERZEELE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593370101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Février 2019
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 03 Avril 2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2018 :

- o Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- o Mise en conformité des bancs de touche joueurs (longueur 2.50m minimum)
- o Mettre en conformité le tracé de jeu avec le règlement fédéral (surface de réparation)

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 2 – NNI 592950102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2019.

La Commission prend connaissance des retests du 17/10/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **HEM – STADE MAISON DU FOOTBALL – NNI 592990102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 01/09/2014.

La Commission prend connaissance des tests du 15/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

- **TOURCOING – STADE MELBOURNE – NNI 595990601**

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 05 Février 2019 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- Porter le dégagement derrière la ligne touche à 2,65m pour obtenir 2.5m de libre avant le but rabattu.
- Préciser la présence de toilettes publiques extérieures au bloc vestiaires

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

- **GRAVELINES – STADE DU MOULIN 3 – NNI 592730203**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 15/09/2013.

La Commission prend connaissance du mail de la Direction des Sports de la Mairie de Gravelines nous faisant part du souhait de ne pas renouveler les tests suite à la dégradation du revêtement synthétique.

La Commission demande à la CFTIS le retrait de classement de l'installation.

La CDTIS Flandres se tient à disposition du propriétaire pour tout renseignement complémentaire.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **BERGUES – GYMNASSE CHARLES PACOME – NNI 590679901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05 Mars 2029 sous réserve de remettre à niveau du sol les réservations destinées au volley-ball et au tennis avant le 31 Août 2019.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LAMBERSART – STADE GUY LEFORT 1 – NNI 593280101**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 09/10/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 25/02/2019.

Eclairage moyen horizontal : 152 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 25/02/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

- **CAMPHIN EN PEVELE – STADE MUNICIPAL – NNI 591240101**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 01/09/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/01/2019.

Eclairage moyen horizontal : 117 Lux

Facteur d'uniformité : 0.43

Rapport Emini/Emaxi : 0.22

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 05/03/2021.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**5. AFFAIRES DIVERSES****• BOURGOURG – STADE EDMOND BELLE 1 – NNI 590940101**

La Commission prend connaissance des observations faites par Mr Jean ZUNQUIN - Membre de la CDTIS Flandres suite à la visite effectuée le 29 Janvier 2019, nous informant que les travaux au remplacement de la main courante sur la longueur des deux côtés de l'aire de jeu sont terminés.
Remerciements

• ESTAIRES – STADE GEORGES FICHEUX 1 (NNI 592120101) & 2 (NNI 592120102)

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie d'Estaires nous informant qu'il n'y a plus de terrain de football sur le site du collège.
En conséquence, les deux installations seront supprimées de la base de données.
Remerciements

• SECLIN – STADE ROGER SURY – NNI 595600103

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que les tests in-situ ne seront pas réalisés suite au projet de remplacement de la moquette qui sera inscrit au budget 2019.
La CDTIS Flandres se tient à disposition du propriétaire pour tout renseignement complémentaire.
Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BEUVAIS – STADE PIERRE OMET – NNI 600570203**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission remercie pour la transmission des plans des vestiaires et renouvelle sa demande pour obtenir le détail de l'accès sécurisé jusqu'aux vestiaires avec une largeur minimum portée à 2m.

- **BRETEUIL – STADE FREDERIC MAITRE – NNI 601040201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation de Niveau 6 avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission émet la remarque suivante :

- Porter le dégagement derrière la ligne touche à 2,65m pour obtenir 2.50m de libre avant le but A8 rabattu.

La Commission rappelle que pour être éligible au FAFA il est nécessaire d'avoir un éclairage classé EFoot A 11 (si existant) ou E5 (pour création).

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CAUFFRY – STADE HENRI BESSE 2 – NNI 601340102**

La Commission prend connaissance du rapport de visite des Membres de la CDTIS Oise nous faisant part des problèmes rencontrés au respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission rappelle que le dégagement de sécurité de 2.50m en périphérie de l'aire de jeu avant le premier obstacle rencontré doit être respecté en tous points.

La Commission demande à la CFTIS le retrait de classement de l'installation.

La CDTIS Oise se tient à disposition du propriétaire pour tout renseignement complémentaire.

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AMIENS – STADE DE MONTIERES 2 – NNI 800210802**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 10 Septembre 2018 et prend connaissance des photos attestant le respect des 2.50m (2.60m) entre les lignes de touche et le premier obstacle (but rabattable) et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Plan de situation
- PV CDS du 13 Février 2014

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Mars 2029.

- **BERTANGLES – STADE MUNICIPAL – NNI 800920101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 10 Septembre 2018 et prend connaissance des photos attestant le respect des 2.50m (2.80m) entre les lignes de touche et le premier obstacle (but rabattable) et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Photos des équipements

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Mars 2029.

- **BLANGY TRONVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 801070101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 12 Novembre 2018 et prend connaissance des photos attestant le respect des 2.50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (but rabattable) et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Octobre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Mars 2029.

- **ROSIERES EN SANTERRE – STADE ANDRE MASSON – NNI 806800102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Mars 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ROSIERES EN SANTERRE – STADE JEAN MILLET – NNI 806800101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

Arrêté d'ouverture au public du 27 Décembre 2018

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19 Août 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.



- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement
2. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 2.1 Classements initiaux
 - 2.2 Confirmations de niveau de classement
 - 2.3 Changements de niveau de classement
 - 2.4 Avis préalables
 - 2.5 Retraits de classement
3. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**
 - 3.1 Classements initiaux
 - 3.2 Confirmations de niveau de classement
 - 3.3 Changements de niveau de classement
 - 3.4 Avis préalables
 - 3.5 Retraits de classement
4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
 - **MARCELCAVE – STADE MUNICIPAL – NNI 805070101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/02/2029.
La Commission prend connaissance de l'arrêté d'Ouverture au Public du 25 Février 2019.
Remerciements
5. **AFFAIRES DIVERSES**